L'ADMINISTRATEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS

Quarante-sixième année. — N° 179. (EDITION DU MATIN) VENDREDI 28 JUIN 1901.

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Carnot, 5, et à la librairie Wattecaw, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46 rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Hippolyte Lancoos, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

LA CONDAMNATION DE M. DE LUR-SALUCES

CAUSERIES DU DOCTEUR

FENÊTRE OUVERTE

L'haleine d'un homme sain et bien portant est un poison. Il n'est pas nécessaire qu'elle tue les mouches au vol. La bouche la plus pure «expire» ce poison. Faites passer, comme l'ont démontré, il ya longtemps, Brown-Sequard et d'Arsonval, l'air qui sort des poumons à travers un serpentin où se condensent les produits de la respiration; vous recueillerez un liquide dont l'injection, à la dose de quelques centimètres cubes, tue les lapins et les cochons d'Inde aussi sûrement que la toxine diphtéritique ou le poison tétanique.

Ce produit toxique n'est pas le seul. Quand nous respirons, nous remplaçons dans l'air l'oxigène que nous absorbons par de l'acide carbonique. Nous y ajoutons d'autres substances ammoniaques, hydrogène sulfuré, acides gras, en quantités infinitésimales, c'est vrai, mais qui, à la longue, finissent par devenir quantités appréciables. Si bien qu'au bout d'un certain temps, l'atmosphère d'une pièce close où plusieurs personnes ont respiré, souillée de toutes ces déjections pulmonaires, ne saurait être mieux comparée qu'à l'eau d'une baignoire qui a servi à plusieurs bains.

C'est cependant cet air empoisonné, empesté encore par les émanations des cuvettes, des vases de nuit, des potions, qui constitue l'atmosphère habituelle des malades. En vain l'hygiène réclame une chambre claire, aérée, souvent ventilée, le lit au milieu de la chambre, sans rideaux. La tradition répond par la chambre enténébrée, étoffée, étouffée, le malade enfoui sous les couvertures, enterré sous les édredons, le lit au fond de l'alcôve ou caché sous les rideaux, les affreux, les mortels, les sépulcraux rideaux de lit. Ce n'est plus une chambre, c'est une tombe anticipée.

Il y a des exceptions, je le reconnais. Mais combien de bonnes gens encore ne souffrent aucune modification à ce décor traditionnel ! Combien frémissent de terrour à l'idée d'une fenêtre ouverte ou d'une fenêtre entrebaillée dans la chambre d'un malade ! A ceux-là, il est bon de faire connaître les résultats d'une enquête faite par un journal de médecine, sorte de referendum médical, sur cette question de la «fenêtre ouverte».

Les principales questions posées étaient celles-ci :

La cure d'air par la fenêtre ouverte jour et nuit comporte-t-elle des contre-indications dans le traitement de la tuberculose pulmonaire ? Peut-elle donner lieu à des accidents ? Exige-t-elle un climat particulier ?»

Les réponses, et il en est venu de tous les points de la France, sont d'une unanimité convaincante. Sauf quelques restrictions pour certains sujets nerveux ou rhumatisants, tous les médecins consultés sont d'accord pour déclarer que la cure par la fenêtre ouverte convient à tous les tuberculeux. Comme le dit le docteur Sabourin, elle guérit les curables et elle fait vivre les autres dans un état de bien-être qu'ils n'avaient jamais connu auparavant.

Il est vrai que certains malades, dès qu'on leur parle de fenêtre ouverte, s'empressent de protester. Ils ne peuvent pas, ils n'ont jamais pu, ils ne pourront jamais s'habituer à dormir en plein air. La plupart sont des timorés ; ils ont peur à *priori*. Il suffit de ne pas les écouter, et quinze jours plus tard ils n'osent plus parler de leurs craintes puériles. Les autres ont en réalité une sensibilité spéciale à l'air. Il faut procéder par tâtonnements; les habituer peu à peu à l'aération continue, d'abord le jour, puis la nuit. Au bout de quelque temps, ils s'y font comme tout le monde, et une fois l'habitude prise, ils ne peuvent plus y renoncer.

Sauf les légers malaises de l'accoutumance, au début, coryza, enrouement, douleurs musculaires, aucune accident n'est à redouter. Il ne faut pas faire d'imprudences, et quelques précautions sont à observer. Elles peuvent se résumer en deux mots : se couvrir chaudement et éviter les courants d'air. Voici ce que se borne à dire le docteur Vandremer à ses malades : « Votre fenêtre restera ouverte jour et nuit, sauf pendant une heure au coucher du soleil. Cette fenêtre, vous l'ouvrirez progressivement. Vous aurez soin que votre lit ne soit pas placé entre la fenêtre ouverte et une porte mal close ou une cheminée dont la trappe ne serait pas parfaitement bassée, pour éviter toute crainte de courant d'air. Vous vous couvrirez chaudement pour empêcher tout rayonnement de calorique personnel; mais vous garderez la tête découverte et ne vous entourerez pas le cou d'une cravate.»

Ce n'est pas bien compliqué. Ces précautions prises, vous pouvez dormir en paix, la fenêtre ouverte. Le docteur Houdeville, de Rouen, dort ainsi toute l'année, depuis plus de dix-sept ans. En Angleterre, les élèves du célèbre collège de Harrow on the Hille n'auraient même pas l'idée qu'on pût dormir la fenêtre fermée. Sans doute, la cure d'air est plus agréable dans l'air tiède et embaumé du Midi. Mais à Paris et ailleurs, les malades supportent sans inconvénients la fenêtre ouverte par 20 degrés au-dessous de zéro. Un climat spécial, choisi, est donc inutile. Une seule chose est nécessaire, un air pur et sec. Un air humide, chargé de poussières industrielles, le brouillard, ne valent rien. Mieux vaut alors fermer sa fenêtre.

Tel est l'avis conforme et concordant d'Hippocrate et de Galien. Puisse cette unanimité des médecins rassurer les aéorophobes. Qu'ils se rappellent, en outre, le vieux dicton persan : « Là où entrent l'air et la lumière, le médecin n'entre jamais.»

Docteur Ox.

ACTUALITÉ

Entre radicaux :
— Si nous sommes réélus, ce sera bien grâce à la peur du spectre clérical.
— Je suis de votre avis. S'il n'y avait pas d'églises, nous devrions en faire construire pour pouvoir les démolir !

Informations

UN INCIDENT A ALGER

Alger, 26 juin. — La municipalité avait décidé de donner samedi prochain, au parc Isly, une fête en l'honneur de l'escadre présente sur rade.

Le vice-amiral de Maigret, sur l'ordre du gouvernement, assure-t-on, vient de décliner par lettre, l'invitation que la municipalité lui avait adressée. Il allègue que l'escadre étant en manœuvres, il lui est impossible d'accepter cette invitation pour ses officiers.

L'*Antijuif* publie à ce sujet une lettre que M. Régis, maire d'Alger, a télégraphiée à M. Revoil, le nouveau gouverneur général. Cet incident a produit une pénible émotion dans la population.

L'AFFAIRE DU « FIGARO »

Paris, 26 juin. — Le Tribunal de commerce vient de renvoyer à quatre semaines l'affaire du *Figaro*. L'avoué du conseil de surveillance insistait pour que le débat eût lieu aujourd'hui, mais l'agréé de MM. Périvier et de Rodays, a expliqué que s'il n'était pas prêt c'est que les copies des pièces ont été faites tardivement.

L'EMIGRATION DES CONGREGATIONS FRANÇAISES. — UN DEMENTI

Paris, 26 juin. — La *Liberté* dément ce soir, en ces termes, une information donnée il y a trois jours par le *Mémorial diplomatique* et que nous avons transmise sous réserves :

« Nous pouvons démentir la nouvelle concernant la prétendue émigration des congrégations françaises au Luxembourg.

» D'après un télégramme de Luxembourg, ni les Pères Blancs, ni aucune autre congrégation n'a acheté de propriété, soit à Echternach, soit dans quelque autre localité du Grand-Duché. »

L'AFFAIRE RICHETTO A LYON. — FEMMES ASSASSINEES

Lyon ,26 juin. — Ce matin a commencé l'audience des 105 témoins cités dans l'affaire Richetto.

Quand parut M. Benoit, juge d'instruction, l'accusé a eu un haut-le-corps à la vue de l'homme qui, pendant dix-huit mois, a lutté contre lui. Mais il s'est bien vite ressaisi. Durant les dépositions des témoins à charge, il baissait la tête, sourirait de temps en temps, faisait des signes et échangeait des réflexions avec son avocat.

Pas un seul instant il ne s'est départi de son sang-froid, niant énergiquement les charges qui lui paraissaient accablantes, reconnaissant au contraire celles qui ne lui paraissaient pas dangereuses.

LA SANTE DU PAPE

Londres, 26 juin. — Une dépêche de Rome au *Daily Express*, en date d'hier, annonce que le Pape faiblit de plus en plus. Son médecin, le docteur Lapponi, aurait interdit à Sa Sainteté de quitter ses appartements pendant les grandes chaleurs.

Nous reproduisons cette information sous toutes réserves.

LA TAXE SUR LES CHARBONS ANGLAIS
UN VOTE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Londres, 26 juin. — A la Chambre des communes, l'amendement tendant à exempter des nouveaux droits sur les charbons tous les marchés passés avant le budget, a été repoussé par 206 voix contre 141.

Un député avait invité le gouvernement anglais à imiter la conduite du gouvernement espagnol, qui, après avoir mis un droit sur les minerais de fer, avait respecté non seulement les marchés des négociants espagnols, mais aussi ceux des armateurs anglais, marchés dont quelques-uns avaient été passés pour trois années. Le gouvernement et la Chambre ne se sont point rangés à cette thèse.

LE ROI DES RONDS DE CUIR

Il vient de mourir, à Milan, un type original qui avait bien mérité le surnom de « Roi des ronds de cuir », que lui avaient donné les collègues. Le défunt s'appelait Baptiste Cesana, et il était employé au Mont de Piété de cette ville. Depuis vingt-deux ans, ce brave homme n'avait jamais quitté son bureau et la petite chambre qu'il occupait dans l'immeuble du Mont de Piété. Il avait toujours résisté aux sollicitations de ses chefs et de ses amis qui essayaient de lui faire prendre l'air du dehors.

Seule, la mort a eu raison de tant d'obstination, et a pu « dégager » Baptiste Cesana du Mont de Piété !

LES TROUBLES EN ESPAGNE

L'agitation continue en Espagne aux chants de la *Marseillaise* et de l'hymne de la liberté. A Valence, une église a été lapidée. Les églises des villages de Noréna et de San-Juan ont été brûlées. Un écrit anonyme annonçant l'incendie de toutes les églises du diocèse a été trouvé dans une église de Gijon.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

Un incident imprévu. — Le contre-projet Denys Cochin. — M. Guieysse démissionnaire

Paris, 26 juin. — Dans sa séance d'aujourd'hui, la Commission d'assurance et de prévoyance sociales a, par 5 voix contre 4, décidé d'adopter le contre-projet Denys Cochin sur les retraites ouvrières.

Ce contre-projet admet la création de deux caisses distinctes, l'une alimentée par les cotisations des ouvriers, l'autre par les cotisations des patrons.

La première, pour laquelle M. Cochin admet le système de la capitalisation, servirait à constituer les retraites des ouvriers ayant satisfait à toutes les conditions en matière de versement. La seconde caisse fournirait les avances nécessaires pour donner des secours aux vieillards pendant la période transitoire, en même temps que des ressources pour accroître les retraites servies par la première caisse.

Cette décision a été prise au moment où neuf membres seulement de la Commission étaient présents, alors que celle-ci compte trente-trois membres.

M. Guieysse a donné sa démission de rapporteur.

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 26 juin. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Les élections départementales

Le Président du Conseil, dit le compte-rendu officieux, a fait signer, par le Président de la République, deux décrets, l'un fixant au 21 juillet, la date des élections départementales, l'autre prorogeant, jusqu'au 10 juillet, la session du conseil général de la Seine.

Les Trésoreries générales

Le Ministre des Finances a fait signer un mouvement dans les Trésoreries, comprenant la nomination du préfet de l'Isère à la Trésorerie de l'Orne.

La réglementation des droits de prise

Le ministre de la Guerre a fait signer un décret supprimant l'article 109 du décret du 28 mai 1875, réglementant le droit de prise.

Mouvement judiciaire

Le ministre de la Justice a fait signer un mouvement judiciaire.

Les retraites ouvrières

Le Conseil s'est ensuite occupé des différents contre-projets et amendements à la loi sur les retraites ouvrières.

LA HAUTE-COUR

Plaidoirie de Me Jacquier. — Déclaration de M. de Lur-Saluces. — L'arrêt L'accusé condamné à cinq ans de bannissement

Paris, 26 juin. — La troisième audience de la Haute-Cour a amené un public aussi nombreux que les précédentes, au Luxembourg. Les galeries et les tribunes sont complètement garnies et l'élément féminin y domine. La tribune des sénateurs qui ne font pas partie de la Haute-Cour, est presque entièrement occupée.

L'audience est ouverte à 2 heures cinq, sous la présidence de M. Fallières. L'appel nominal constate l'absence de MM. Borigline et Clacys.

Plaidoirie de Me Jacquier

La parole est aussitôt donnée à Me Jacquier. Le défenseur fait observer que la lecture de l'acte d'accusation ayant été abandonnée d'un commun accord, c'est sur le réquisitoire seul que peut discuter la défense de M. de Lur-Saluces.

Me JACQUIER
DÉFENSEUR

Il dit que M. Octave Bernard s'est beaucoup appesanti sur l'action royaliste, sur les lignes qui se sont fondées et sur les désordres qu'elles ont provoqués; mais, quant au rôle particulier de M. de Lur-Saluces, l'honorable défenseur cherche encore, après vingt-quatre heures, les preuves qui ont pu être apportées contre lui.

Les événements dont il s'agit ont perdu de leur actualité, mais ils y gagneront d'être jugés par la Haute-Cour avec impartialité. C'est pourquoi on reproche presque à M. de Lur-Saluces d'avoir ressuscité une question pour ainsi dire enterrée.

Me Jacquier dit qu'il se gardera de rouvrir un débat sur plusieurs questions qui ont été déjà jugées par la Haute-Cour, celle de la compétence, etc.

Il ne veut pas faire le procès de la juridiction politique de la Haute Cour. Il est bien difficile, dit-il, de se dédoubler. Quant on est homme politique, il est bien difficile d'être juge. Je suis convaincu que vous voudrez surmonter cette difficulté et que vous jugerez en toute indépendance.

Le défenseur passe immédiatement à la peinture de la personne de son client, et il retrace sa vie. Officier improvisé en 1870, on le vit à Coulmiers et avec l'armée de la Loire, et il n'était pas le seul de sa famille dans l'armée. Après la guerre il est resté 25 ans dans l'armée; devenu royaliste de raison, il a contenu ses sentiments. En 1894, il quitte l'armée il ne va pas à la politique, mais la politique vient à lui.

Me Jacquier entre dans la discussion de l'argumentation du procureur général, qui, comme on sait, fait remonter à l'année 1896, les premiers pas de M. de Lur-Saluces dans la voie de la révolte contre la République. Il conteste qu'on puisse faire un reproche à l'accusé d'avoir conclu le pacte de Bordeaux, et il rappelle que sous l'Empire républicains et orléanistes n'ont pas cru manquer à leurs convictions ni à la liberté en concluant entre eux un pacte semblable.

Le défenseur arrive à la période de la vie de son client, où il est mêlé plus activement à la vie politique, c'est-à-dire à celle qu'il a indiquée lui-même, la démission de M. Cavaignac, en septembre 1898; c'est à ce moment que recommençait l'affaire Dreyfus.

Me Jacquier se demande quels sont les actes précis du complot mis, par le procureur général, à la charge de l'accusé. Il examine quels sont les éléments constitutifs du complot : il faut une résolution arrêtée, quant au principe et quant aux moyens. Il faut aussi qu'elle soit concertée ; il faut qu'il y ait en quelque sorte un contrat dans le but de changer par la violence la forme du gouvernement. Or, on n'a établi à la charge de M. de Lur-Saluces aucun fait, on n'a fourni aucune preuve, cité aucun acte.

M. le procureur général a reproché à M. de Lur-Saluces de se mettre, en ne répondant pas à l'interrogatoire de M. le président, en rébellion contre la loi.

M. de Lur-Saluces a seulement tout accepté, tout pris à sa charge. Il ne lui plaît pas de s'arrêter aux détails ; il revendique la responsabilité de tous ses actes et avoue même que, volontiers, il recommencerait.

Vous l'avez, Monsieur le procureur général appelé anarchiste révolutionnaire. Non ! nous ne sommes pas des révolutionnaires : c'est pour cela que nous sommes ici. Nous avions le droit de faire ce que nous avons fait. A vous de prouver que nous songions à employer la violence.

Me Jacquier en vient au complot des Ligues. Il trouve que les témoins de l'accusation eux-mêmes ne sont pas d'accord sur la gravité de ce complot. Il affirme que les Ligues étaient unies par leur amour de l'armée et aussi par leur haine de l'or cosmopolite et des négociations louches. Aimer et haïr de même, c'est avoir la même patrie. M. de Lur-Saluces est royaliste intransigeant, M. Déroulède est républicain plébiscitaire. L'antisémitisme assemble toutes les nuances républicaines.

Royalistes, nationalistes, antisémites ont des buts complètement différents. Un complot entre eux était impossible ; le pouvoir est indivisible.

Me Jacquier répond ensuite, point par point, aux affirmations du procureur général concernant les démarches de l'accusé et il ajoute :

J'ai fini. J'ai mis dans ma défense tout mon cœur, toute mon énergie, toute ma sincérité et tout le respect que peut avoir un homme qui se respecte pour d'autres hommes qui se respectent.

Vous ne le condamnerez pas, parce que la preuve du crime n'a pas été apportée, parce que vous songerez que, même s'il s'est trompé dans les excès de son patriotisme, l'âme française n'a pas cessé de vibrer en lui.

Si vous daignez entendre mes appels, ce sera pour moi la joie du devoir accompli. Qu'il me soit permis d'espérer que, dans quelques instants, je pourrai aller serrer dans le salon familial, la main d'un ami que je n'ai vu que prisonnier.

Oubliez les haines de la veille pour tenir d'une main ferme les balances de la justice. C'est sous la protection de la justice et de la liberté que je me place en vous adressant un dernier appel.

Une vive émotion se manifeste.

Déclaration de M. de Lur-Saluces

La plaidoirie terminée, M. le président demande à M. de Lur-Saluces s'il n'a rien à ajouter.

L'accusé fait d'une voix forte la déclaration suivante :

Je veux remercier Me Jacquier et Me Boyer de Bouillane, qui ont bien voulu me prêter le concours si admirable de leur talent et d'avoir plaidé ma cause avec leur cœur de royalistes et de français.

En ce qui me concerne, Messieurs, je n'ai qu'un mot à ajouter : je tiens à évoquer devant vous le souvenir de mon trisaïeul, tombé à Rosbach. Il écrivait : Même mon nobre, le sang n'est rien quand on a conservé l'honneur ».

C'est du côté de mes ancêtres que je me tourne et je leur dis : La prison, l'exil, la proscription ne font rien quand on a conservé l'honneur : l'honneur de votre père est sauf.

C'est parce que je puis parler ainsi, Messieurs, que le verdict que vous allez rendre me touche peu. Je l'attends, le front haut et avec la conscience tranquille.

M. Fallières se lève alors et déclare que les débats sont clos.

En Chambre du conseil. — Le vote

Les juges sont entrés en Chambre du conseil à 4 heures 50. M. de Casabianca demande que la majorité soit fixée d'après le nombre des sénateurs qui ont le droit de siéger ou qui ont été convoqués pour la session actuelle de la Haute Cour. M. Aucoin répond qu'elle doit être fixée par le nombre des sénateurs présents à la séance. Un incident se produit alors entre MM. Provost de Launay et Aucoin.

Puis la Haute Cour passe au vote.

Deux questions lui sont soumises : A la première : Y a-t-il eu complot ? elle répond par 71 oui, 51 non, et 6 abstentions. A la seconde question : Y a-t-il eu commencement ? elle répond par 67 oui, 54 non et 9 abstentions. Il y a en effet 128 juges.

Les circonstances atténuantes ont été accordées à l'unanimité, à l'exception de M. Peytral, qui s'est abstenu.

L'arrêt de culpabilité

L'audience est reprise à 5 heures 45. M. Fallières donne lecture des considérants de l'arrêt proclamant la culpabilité de l'accusé. Voici le dispositif de cet arrêt.

« La Cour déclare le dit de Lur-Saluces Eugène-Henri-Marie, coupable du crime de complot prévu et puni par l'article 89, paragraphe 1er du Code Pénal et déclare, en outre, qu'il existe des circonstances atténuantes en faveur dudit accusé.»

Le Président à l'accusé. — N'avez-vous rien à dire sur l'application de la peine ?

M. de Lur-Saluces fait un geste de dénégation. M. Fallières fait emmener l'accusé pour permettre à la Cour de délibérer sur la fixation de la peine.

En Chambre de Conseil, M. Le Provost de Launay demande que le temps écoulé depuis l'arrêt de contumace entre en déduction de l'exécution de la peine.

Par 72 voix, M. de Lur-Saluces est condamné à 5 ans de bannissement. Il y a 56 abstentions.

L'arrêt de condamnation

L'audience est reprise à 6 heures 45. Les avocats sont seuls au banc de la défense. M. de Lur-Saluces n'est pas à son banc.

Au milieu du silence, M. Fallières donne lecture de l'arrêt condamnant M. de Lur-Saluces à 5 ans de bannissement.

Après l'arrêt

On se rappelle qu'au mois de janvier 1900, lors du procès Déroulède, Buffet, Guérin, M. de Lur-Saluces avait été condamné par contumace à dix ans d'exil.

Aussitôt après la levée d'audience, M. Sorel, greffier en chef de la Haute-Cour s'est rendu à la salle des secrétaires-rédacteurs, transformée en greffe et a notifié à M. de Lur-Saluces, l'arrêt le condamnant à 5 années de bannissement.

M. de Lur-Saluces a écouté très dignement, sans récriminations la lecture de l'arrêt.

Par crainte de manifestations on lui a fait quitter

FEUILLETON DU 28 JUIN 1901. N° 64

LE SERGENT RENAUD

Par PIERRE SALES

DEUXIEME PARTIE

XI

LOGIS DE GARÇON

Parmi les ravissantes habitations qui font ressembler le quartier Monceau à une ville ancienne, il n'en est pas de plus gracieuse, de plus artistique que celle qui s'élève à l'angle de la rue Fortuny et de l'avenue de Villiers. Elle se distingue de toutes celles qui l'entourent par sa simplicité, par la pureté de ses lignes, par la délicatesse de ses sculptures, qui en font un véritable bijou. Elle a été construite par un jeune architecte de talent qui, renonçant à innover, — puisque notre siècle est incapable d'avoir un style à soi — s'est contenté de copier la merveilleuse demeure qui est située à Orléans, dans la rue des Albanais, et qui est connue sous le nom d'«hôtel de Diane de Poitiers», bien que sa véritable dénomination soit «l'hôtel Cabut». — C'est là que Marie Renaud avait conduit son fils à son retour de Marseille.

Quant elle avait vu son fils beau, bien portant, sur le pont du *Saghalien*, la pauvre mère était tombée évanouie. Depuis un mois, elle vivait dans les plus cruelles angoisses, s'imaginant que si son fils revenait si brusquement, c'est qu'il était malade. Et c'était le bonheur de le voir si superbe qui l'avait terrassée. Mais les émotions causées par le bonheur ne font jamais de mal. Elle revint bientôt à elle et put courir jusqu'au débarcadère, où elle eut enfin la joie de serrer son fils contre son cœur. Jean lui présenta ses deux amis; elle ne prononça aucune parole pour les remercier, elle leur jeta seulement un regard plein de reconnaissance; et Brettecourt et Villepreux s'éloignèrent discrètement, laissant la mère et le fils à leur bonheur. Le colonel et le capitaine partirent le soir même pour Paris, après avoir fait remettre leur adresse à Jean Renaud. Jean Renaud n'aurait demandé qu'à partirtr aussitôt; il lui tardait d'embrasser sa grand'mère; mais Marie avait besoin d'une nuit de repos. Et ils ne quittèrent Marseille que le lendemain matin.

Aucune expression ne saurait rendre la joie de maman Renaud, quand elle vit descendre du train son arrière-petit-fils, si beau, si plein de vie. Elle ne put que dire :

— Mon petit... Mon petit !...

Et dans l'élégante voiture qui les emportait dans Paris, tous les trois pleurèrent, en proie à la plus douce émotion. Lorsque la voiture arriva sur les boulevards, Jean qui n'avait eu encore d'yeux que pour sa mère et pour son aïeule, remarqua le joli satin noir, capitonné de jaune d'or, sur lequel il s'appuyait et il demanda :

—Tu as donc changé l'intérieur de ta voiture ?

— Non, dit en souriant Marie Renaud, j'ai toujours mon vieux coupé, mais ce n'était pas assez pour toi... Tu n'as donc pas vu que celui-ci était à la dernière mode ?...

— Je ne voyais que vous !

— C'est ton coupé à toi, mon chéri !

— Ta mère fait toujours des folies pour toi, bougonna maman Renaud.

— Oh ! grand'mère, dit Marie d'un ton de reproche, tu es venue le choisir avec moi, et tu ne trouvais jamais rien d'assez beau !

— Eh ! certainement, il n'y a jamais rien d'assez beau pour mon Jean ! Comment trouves-tu les deux chevaux, petit ? C'est mon cadeau, à moi.

— Deux chevaux ! s'écria Jean. Où avais-je donc la tête de ne rien remarquer de tout cela ?...

Et il se pencha à la portière.

— Oh ! les belles bêtes !

— Je les ai enlevées à un duc qui voulait les acheter, déclara triomphalement maman Renaud.

Les deux bêtes marchaient un train d'enfer. Elles atteignirent bientôt le boulevard Poissonnière et dépassèrent la rue du Sentier. Jean Renaud voulut se lever.

— Que veux-tu ? demanda sa mère.

— Mais, maman, le cocher se trompe; nous sommes arrivés chez nous.

— Non, mon enfant.

— Tu n'habites plus rue du Sentier ?

— Nous, oui, mais pas toi ! Un grand garçon comme toi, un... sergent a besoin de son indépendance; et nous t'avons préparé un petit logis...

— Un logis ?... Pour moi tout seul ?

— Je m'y suis bien réservé une chambre; mais je n'y resterai qu'avec ta permission.

— Et moi ? s'écria maman Renaud.

— Toi aussi !

— Allons donc ! prononça la vieille. Tu resteras tout seul, garnement ! Est-ce qu'un beau gars comme toi s'embarrasse de vieilles femmes. !

— Mais ce n'est pas trop loin, j'espère ?

— On n'est jamais loin avec de bons chevaux, dit finement sa mère.

Quand Jean Renaud arriva devant la délicieuse merveille que sa mère appelait un petit logis, et qu'il vit un groom vêtu d'une coquette livrée s'avancer pour ouvrir la portière, et tout l'hôtel brillamment éclairé, il demeura suffoqué :

— Pour moi ?... Pour moi, tout cela ?

— Tout cela était prêt quand tu nous annonças ton engagement.

— Ah ! mère, pardon ! Je vous l'ai écrit, je ne m'appartenais plus... Pardon !

— Mon enfant adoré ! Tu es là... Qu'avons-nous à te pardonner ?

— Je ne lui pardonnerai que s'il ne repart plus, déclara maman Renaud.

— Montre-moi le chemin, mère.

— Non, c'est à toi. Tu es ici *chez toi*.

Jean eut à peine pénétré dans l'hôtel qu'il fut ébloui. Tout y était meublé avec une richesse et un goût qui le surprenaient.

— Mais tu t'es ruinée pour moi, maman ?

Elle souriait ; elle était pleinement heureuse. Quelle plus grande récompense peut avoir une mère que de voir son fils heureux ? Et tous les rêves de jeune homme de Jean Renaud étaient dépassés. Le rez-de-chaussée, élevé sur le sous-sol, se composait d'une superbe salle à manger, d'un beau salon et d'un fumoir qui les faisait communiquer. Au premier étage, une adorable chambre suivie d'un cabinet de toilette organisé avec les derniers raffinements du luxe moderne ; et un cabinet de travail avec une vaste bibliothèque. Au-dessus, deux chambres bien séparées, ayant chacune un beau cabinet. Maman Renaud dit en riant :

— C'est pour nous, ces deux chambres.

— Non, dit sérieusement Marie, c'est pour recevoir tes amis .

Quand ils eurent terminé l'inspection de la maison, ils redescendirent à la salle à manger où un fin dîner les attendait. Comme Jean félicitait maman Renaud sur la cuisine :

— Elle n'y est pour rien, dit sa mère. Tant mieux si la cuisine de *ton* cuisinier te plaît.

—*Mon* cuisinier ?

— Oui, il est à toi, comme tout le reste. Et, en outre, nous avons pensé que cela t'humilierait de passer à la caisse de maman Renaud, pour tes menues dépenses. Tu trouveras un titre de rente de cinquante mille francs dans ton secrétaire...

— Oh ! maman, c'est trop !...

— Cela t'apprendra à conduire une maison ; je partage avec toi ce que je possède et j'espère te gagner encore de beaux millions.

Ce soir là, les deux femmes occupèrent les chambres d'ami.

— Mais rien que cette nuit, dit Marie. Demain tu seras indépendant.

Le lendemain, quand Jean Renaud s'éveilla, il entendit un piaffement de cheval dans la petite cour de son hôtel ; et il vit devant son lit un élégant costume. Presque aussitôt, sa mère pénétrait dans sa chambre ; elle guettait son réveil.

— Ton tailleur vient de te porter un costume de cheval, dit-elle ; il avait tes mesures et il a constaté, cette nuit, sur ton costume de soldat, qu'elles n'avaient pas changé.

— Mère, mère, que de gâteries !

— J'en éprouve plus de plaisir que toi.

Il se leva rapidement, serra longtemps sa mère dans ses bras, puis courut à la fenêtre.

— Oh ! la belle, la noble bête ! s'écria-t-il.

Son groom tenait par la bride une admirable jument anglaise, du sang le plus pur.

(A suivre). PIERRE SALES.